

AVIS DE RECRUTEMENT

LA VILLE DE PARIS RECRUTE

30 AGENT·E·S POLYVALENT·E S DES CRÈCHES DANS LE CADRE DU PACTE

(Décret du 12 octobre 2017 – Parcours d'accès aux carrières de la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et d'État)

Le PACTE permet d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C de la fonction publique. Recruté·e en contrat de droit public à durée déterminée d'1 an minimum et 2 ans maximum, vous pouvez devenir fonctionnaire titulaire à l'issue de celui-ci.

DESCRIPTIF DU POSTE :

Les agents polyvalents des crèches assurent indistinctement les fonctions suivantes :

Fonctions de cuisine : élaboration des menus adaptés en collaboration avec le·la directeur·rice et l'équipe de la crèche. Préparation des repas à base de produits frais et confection des plats dans la cuisine de la crèche en respectant des règles de diététique et d'hygiène applicables aux collectivités publiques. Entretien des matériels et également en charge de la gestion des stocks.

Fonctions d'entretien (ménage) : assurer l'hygiène et la mise en état des locaux de jeux et de repas des enfants et celles des annexes (couloirs, local à poussettes, escaliers...). Utiliser pour ce faire des méthodes et des matériels de collectivité très différents de ceux des particuliers. Cette fonction nécessite, notamment, le sens de la sécurité car elle s'effectue dans un lieu recevant des enfants. Ainsi, il convient de mettre hors de portée des enfants les produits toxiques et d'utiliser des produits adaptés.

Fonctions de lingerie : assurer la distribution du linge propre dans les différentes sections de la crèche et entretien consciencieux du linge.

LES PROFILS RECHERCHÉS :

CAP Assistant technique en milieux familial et collectif ou CAP Cuisine et/ou l'expérience professionnelle en matière de restauration collective ou d'hygiène des locaux de collectivité seront appréciés.

Ces fonctions exigent le sens de l'organisation et **supposent le port de charges lourdes.**

CONDITIONS À REMPLIR :

- **être âgé·e de 16 à 28 ans au plus**, être sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de qualification et de diplôme est inférieur au bac
ou
- **être en situation de chômage de longue durée, âgé·e d'au moins de 45 ans** et bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapé·e (AAH).

POUR CANDIDATER :

Pour vous inscrire :

→ Téléchargez, **sur le site de Pôle emploi**, la fiche de candidature dispositif PACTE au lien suivant : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-pacte-@/article.jspz?id=60616>

→ **Envoyez ou déposez cette fiche de candidature** complétée et signée, accompagnée d'un Curriculum Vitae, à **Pôle Emploi Paris 20ème Vitruve, 60 Rue Vitruve 75020 PARIS**,

le 25 septembre 2020 au plus tard

Feront l'objet d'un rejet les candidatures envoyées ou déposées postérieurement à cette dernière date (délai de rigueur, le cachet de La Poste ou de POLE EMPLOI faisant foi).

Vous retrouverez cette offre sur le site de Pôle Emploi sous la référence n°103LYRX : <https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche/detail/103LYRX>

Les autres offres d'emploi proposées par la Ville de Paris dans le cadre du PACTE sont consultables sur : <https://www.paris.fr/pages/les-recrutements-sans-concours-67>,

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

L'ensemble des candidatures sera examiné par une commission de sélection composée d'au moins trois membres. Seul·e·s les candidat·e·s préalablement retenu·e·s par celle-ci seront convoqué·e·s à un entretien devant cette commission.

À l'issue des auditions, la commission fixe la liste des candidat·e·s proposé·e·s et la transmet à l'autorité organisatrice du recrutement afin que celle-ci puisse procéder aux recrutements

Les candidat·e·s qui ne sont pas recruté·e·s demeurent inscrit·e·s sur la liste proposée par la commission et conservent la possibilité d'être recruté·e·s dans le cas où un poste deviendrait vacant dans les dix mois suivant la date à laquelle la liste des candidats·e·s proposé·e·s a été arrêtée.

Les lauréat·e·s recruté·e·s seront nommé·e·s contractuel·le·s de droit public pour un an minimum et deux ans maximum dont une période d'essai de 2 mois. Ils-elles bénéficieront durant cette période d'un accompagnement par un tuteur et d'une formation leur permettant d'acquérir une qualification ou éventuellement un titre professionnel ou un diplôme.

À l'issue du contrat, les agent·e·s pourront être intégré·e·s comme fonctionnaires titulaires après une vérification de leur aptitude professionnelle par une commission de titularisation.

Attention : Pour être titularisé·e·s à l'issue du contrat PACTE, les agent·e·s devront obligatoirement satisfaire aux conditions générales d'accès à la Fonction Publique.